



SENEGAL

DECLARATION DU SENEGAL

==*==*==*==*==*==*==*

**A L'OCCASION DU DEBAT THEMATIQUE
DE LA PREMIERE COMMISSION SUR :
« LES ARMES CLASSIQUES »**

--*-*

**EN MARGE DE LA 69^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES**

==*==*==*==*==*==*==*

New York le 21 Octobre 2014

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Le Sénégal souscrit aux déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des Non Alignés et du Groupe africain, et se réjouit de participer à ce débat thématique sur la question des armes conventionnelles dont la maîtrise est, sans conteste, d'une importance cruciale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Monsieur le Président,

La persistance de nombreux foyers de tension un peu partout à travers le monde notamment en Afrique et au Moyen Orient montre, à souhait, que la paix et la stabilité sont encore très loin d'être des paris gagnés.

La situation dans le Sahel et plus particulièrement au Mali reste source de préoccupation pour toute la sous-région Ouest-africaine. En effet, la région du Sahel reste confrontée à des menaces multiformes, qui ont pour noms la **prolifération et le trafic illicite des armes conventionnelles et de drogue**, ainsi que l'activisme des groupes terroristes.

En vue de faire face aux défis sécuritaires sus-cités, l'Afrique de l'Ouest a pris un certain nombre d'initiatives visant à harmoniser la législation communautaire en vue de susciter une synergie d'action en matière de lutte contre la circulation illicite des armes légères et de petits calibres (**ALPC**).

En effet, selon certaines sources, environ trente millions d'armes légères circuleraient en Afrique au Sud du Sahara et huit à dix millions d'armes s'ajoutent chaque année à cet arsenal. A ce rythme, d'ici 2015, près de 975 millions d'armes légères seront en circulation à travers la planète. Au regard de ces données, il faut dire que les ALPC constituent une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

C'est en raison de ce qui précède, que le Sénégal, membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (**CEDEAO**) laquelle a adopté en 2006 une convention contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, se réjouit de leur prise en compte par le Traité sur le Commerce des Armes (**TCA**).

Tout en saluant la dynamique positive qui accompagne la prochaine entrée en vigueur du TCA, notre délégation estime fondamental que dans sa mise en œuvre, une approche équilibrée et objective soit privilégiée afin de s'assurer que les intérêts de tous les États soient respectés et protégés et pas seulement ceux des pays producteurs d'armes.

Notre attention devrait également être portée sur l'exécution du Programme d'action **(POA)** en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la tenue de la cinquième réunion biennale d'examen de la mise en œuvre du POA qui s'est tenue au Costa Rica en juin 2014 et qui a abouti à l'adoption, par consensus, d'un document final qui comporte un ensemble de recommandations dont l'objectif est de favoriser l'application du POA aux niveaux national, régional et international, y compris la gestion des stocks et les mesures de sécurisation physique des armes à feu.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne la lutte contre les **mines anti-personnelles**, le Sénégal érige la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa au rang de priorité, en raison des conséquences sociales et humanitaires désastreuses résultant de l'utilisation de ces instruments mortels.

Il convient à ce propos, en sus de la mobilisation des ressources au niveau national, de renforcer l'assistance technique et financière destinée aux pays affectés en vue de faciliter l'exécution des programmes de déminage et la réhabilitation socio-économique des victimes.

Enfin, s'agissant des **armes à sous munitions**, le Sénégal réitère son appel en faveur de l'universalisation de la Convention y afférente dont l'entrée en vigueur constitue une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Je vous remercie.